

Règlement Concours de Pâtisserie

« Saveurs d'automne »

ARTICLE 1 :

A l'occasion de la « Fête de l'automne », l'association Brassac Animation organise le samedi 14 septembre 2024, salle Saint-Georges à Brassac, un concours de pâtisserie ouvert à tous.

La participation est gratuite.

L'inscription au concours se fera auprès de l'association par mail : association.animation.brassac@gmail.com ou par téléphone au 06 61 27 02 65. Les candidatures devront être déposées avant le vendredi 13 septembre 2024 à 18h00.

Le nombre de gâteau est limité à un par participant.

ARTICLE 2 :

Les gâteaux devront être réalisés pour six personnes. Ils seront confectionnés avec des produits locaux de saison. La forme est laissée libre.

ARTICLE 3 :

Les gâteaux seront à déposer le samedi 14 septembre :2024 à partir de 18h00 à la salle Saint-Georges.

ARTICLE 4 :

L'attribution des lots est soumise au vote d'un jury composé de 4 personnes désignées par l'association. Les pâtisseries seront jugées selon la notation suivante :

- aspect visuel : 5 points,
- originalité de la recette : 5 points,
- goût et saveurs : 5 points
- respect du thème imposé : 5 points

ARTICLE 5 :

La proclamation des résultats sera faite le jour même à 20h45.

Les lots seront à retirer lors de la proclamation des résultats, en cas d'impossibilité l'association les tiendra à disposition des gagnants.

ARTICLE 6 :

Le simple fait de participer à ce concours implique l'acceptation du présent règlement. En aucun cas, l'association Brassac Animation ne pourra être tenue responsable d'un incident ou d'un événement imprévu qui pourrait entraver le bon déroulement du concours ou en cas de vol ou dégradation d'un gâteau.

ARTICLE 7 :

Par leur inscription à ce concours, les participants autorisent l'association à produire des photos et à les publier sur les réseaux sociaux

BULLETIN D'INSCRIPTION – CONCOURS PATISSERIE « SAVEURS D'AUTOMNE »

14 septembre 2024

Nom et prénom :

Téléphone :

Mail :

Acceptation du règlement et signature